

Rapport de gestion 2015



Table des matières

Avant-propos du président	3
Chiffres-clés	4
Bilan	5
Compte de résultat	7
Annexe	10
1 Bases et organisation	10
2 Membres actifs et bénéficiaires de rente	13
3 Mise en œuvre du but de la Caisse	15
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité	16
5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture	16
Bilan actuariel	22
6 Explication des placements et du résultat net	23
7 Commentaire des autres postes du bilan et du compte d'exploitation	33
8 Directives de l'autorité de surveillance	33
9 Autres informations relatives à la situation financière	33
10 Événements survenus postérieurement à l'établissement du bilan	34
Rapport de l'organe de révision	35
Impressum	37

Avant-propos du président



Madame, Monsieur,

La caisse de pension pro envisage l'avenir avec optimisme.

La vigueur de la Suisse n'y est pas étrangère. En dépit du ralentissement de l'économie mondiale, des turbulences et des incertitudes sur tous les marchés, des taux négatifs et du niveau élevé des prix en Suisse, notre pays reste solide. Nous évoluons donc dans un environnement privilégié, environnement qui devra toutefois faire face à des évolutions épineuses dans les prochaines années.

La Suisse bénéficie d'une image positive, qu'elle doit en partie à son système de prévoyance. L'association de différentes approches et de différents piliers a fondamentalement fait ses preuves. Mais il ne faut pas se voiler la face. L'AVS, qui n'a pas pu être réformée au cours des 15 dernières années, est en déficit et nécessite des adaptations de manière urgente. Le deuxième pilier a quant à lui besoin de changements profonds évidents. Cela a déjà été souvent répété, mais la rémunération minimale, le taux de conversion et d'autres grandeurs mathématiques doivent sortir du giron de la politique pour être examinés d'une manière objective.

Si la Suisse n'a aucune raison de désespérer, elle a néanmoins tout intérêt à se pencher sur ces questions.

Faisant partie de ce grand tout, la caisse de pension pro connaît une évolution semblable. Elle rencontre parfois des difficultés, mais cela ne l'empêche pas de prospérer, comme le montre le nombre record d'actifs (57'557) et d'affiliations d'entreprise (7'718) qu'elle a atteint. En revanche, le nombre de rentiers dont elle se charge a baissé, s'établissant à 3'329. Il ne s'agit pas là d'un hasard, mais d'une conséquence de la stratégie consistant à la rajeunir. Le rendement de 1.20 % enregistré pendant l'année sous revue correspond aux possibilités du marché. Les placements alternatifs (6.74 %) ont produit des résultats extrêmement positifs et ont nettement dépassé l'indice de référence. Ils nous prouvent que notre stratégie est la bonne.

Enfin, une information qui nous concerne directement: l'année dernière, nous avons pu reprendre Pensionskasse Profaro dans la caisse de pension pro, ce qui a encore renforcé notre compétitivité et notre position sur le marché. Le conseil de fondation de la caisse de pension pro a connu deux changements significatifs. Rainer Hürlimann, membre estimé et de longue date, est décédé. Hubert Gwerder a changé d'employeur, ce qui l'a contraint à quitter le conseil de fondation après également plusieurs années de bons et loyaux services. Ils ont été remplacés par Daniel Andermatt (représentant des salariés) et Pierre Christen (représentant des employeurs). Nous souhaitons un bon travail à ces deux nouveaux membres et les remercions d'ores et déjà des services qu'ils rendront à la caisse de pension pro et à ses destinataires.

Portons un regard serein sur cette nouvelle année et mettons tout en œuvre pour qu'elle soit fructueuse.

Cordiales salutations,

Peter Hofmann
Président du conseil de fondation

Chiffres-clés

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	258'467	234'278	10.3
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	201'349	177'382	13.5
> dont cotisations de risque et pour frais administratifs	57'118	56'896	0.4
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'710'738	1'469'272	16.4
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	565'827	641'865	-11.8
Prestations de retraite	63'408	58'197	9.0
Provisions techniques	56'100	40'509	38.5
> dont provision selon l'art. 17 de la LFLP	1'046	1'161	-9.9
> dont provision pour la prestation de sortie minimale LPP	347	406	-14.5
> dont provision pour le taux de conversion	34'949	21'219	64.7
> dont fonds de compensation du renchérissement	15'771	15'771	0.0
> dont réserve pour les sinistres tardifs	3'987	1'952	104.3
Excédent de couverture	38'864	124'374	-68.8
Somme du bilan	2'674'468	2'578'888	3.7
Autres données			
Taux de couverture de la Fondation	101.7%	105.8%	-3.9
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	103.1%	107.4%	-4.0
Entreprises affiliées	7'718	7'132	8.2
Personnes assurées	57'557	51'993	10.7
Bénéficiaires de rente (nombre de rentes)	3'329	3'560	-6.5
Cas d'invalidité réassurés en suspens	518	478	8.4
Rendement des placements de capitaux	1.20%	6.81%	
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.75%	1.75%	
Taux d'intérêt technique	2.50%	2.50%	

Bilan

Actifs	Annexe chiffre	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Evolution en %
Placements	6.4	2'670'098'554	2'575'409'490	3.7
Placements sur le marché monétaire	6.4.1	177'121'197	129'266'111	37.0
Créances contre employeurs	6.8.1	35'879'294	29'762'160	20.6
Créances contre des tiers		44'872'828	4'550'753	886.1
Prêts hypothécaires		59'772'267	–	
Obligations Suisse et étranger en CHF	6.4.2	254'108'721	474'451'738	-46.4
Obligations internationales en monnaies étrangères	6.4.2	129'590'755	243'661'346	-46.8
Obligations convertibles	6.4.3	127'173'318	122'366'310	3.9
Actions Suisse	6.4.4	276'779'208	266'261'037	4.0
Actions internationales	6.4.4	271'484'728	286'298'447	-5.2
Placements alternatifs	6.4	556'342'882	297'179'959	87.2
Immobilier Suisse	6.4.5	736'973'356	721'611'629	2.1
Compte de régularisation de l'actif		1'504'349	1'533'856	-1.9
Actifs des contrats d'assurance	5.2	2'864'830	1'944'565	47.3
Total des actifs		2'674'467'733	2'578'887'911	3.7

Bilan

Passifs	Annexe chiffre	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Evolution en %
Dettes		230'998'372	225'025'513	2.7
Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes		146'259'724	98'069'596	49.1
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		28'421'656	41'348'267	-31.3
Dettes banques/assurances		1'634'638	488'417	234.7
Autres dettes		54'682'354	85'119'233	-35.7
Compte de régularisation du passif		17'412'370	23'718'708	-26.6
Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	18'304'131	18'037'464	1.5
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'335'529'881	2'153'590'569	8.4
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	1'710'738'071	1'469'271'915	16.4
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	565'827'239	641'864'663	-11.8
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	2'864'830	1'944'565	47.3
Provisions techniques	5.6	56'099'741	40'509'426	38.5
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	38'863'247	124'373'543	-68.8
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	19'172'572	19'821'546	-3.3
Fortune libre des œuvres de prévoyance		14'187'160	14'320'568	-0.9
Dotations en capital de la Fondation, fortune libre de la Fondation, découvert de la Fondation		-	-	
Situation en début de période		-	-	
Excédent de charges/de revenus		-	-	
Total du passif		2'674'467'733	2'578'887'911	3.7

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2015 CHF	2014 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires		274'603'052	250'478'937	9.6
Cotisations des salariés	3.2	122'186'642	110'801'369	10.3
Cotisations des employeurs	3.2	136'281'000	123'476'951	10.4
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations	6.8.2	-1'650'811	-1'182'908	39.6
Constitution de du croire sur comptes de prime	6.8.1	-700'000	-815'000	-14.1
Rachats et versements uniques	5.3	14'878'492	13'876'214	7.2
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	2'722'399	3'448'723	-21.1
Apports au capital d'épargne (en provenance de la fortune libre des œuvres de prévoyance)		796'128	873'588	-8.9
Allocations au fonds de garantie		89'202	-	
Prestations d'entrée		283'728'709	189'868'672	49.4
Apports de libre passage	5.3	245'013'154	158'217'096	54.9
Apports pour la reprise d'effectifs d'assurés				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	33'442'226	26'934'694	24.2
> Provisions techniques		972'478	200'000	386.2
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	4'300'851	4'516'882	-4.8
Total des apports de cotisations et prestations d'entrée		558'331'761	440'347'609	26.8
Prestations réglementaires		-94'257'038	-81'807'294	15.2
Rentes de vieillesse		-40'691'312	-35'910'382	13.3
Rentes de survivants		-11'574'653	-9'532'383	21.4
Rentes d'invalidité		-11'142'100	-12'754'030	-12.6
Prestations au décès sous forme de capital		-6'251'984	-5'249'359	19.1
Prestations de retraite sous forme de capital		-24'596'989	-18'361'140	34.0
Prestations de sortie		-559'215'671	-412'413'284	35.6
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-269'561'739	-284'008'419	-5.1
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	-279'456'664	-117'870'485	137.1
> Provisions techniques		-586'469	-50'599	1059.1
> Versements aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-2'230'086	-1'037'980	114.8
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	-7'380'713	-9'445'801	-21.9
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-653'472'709	-494'220'578	32.2

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2015 CHF	2014 CHF	Evolution en %
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution		19'452'227	28'554'706	-31.9
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-127'966'580	-6'961'126	1738.3
Dissolution du capital de prévoyance des rentiers	5.5	183'185'843	61'092'351	199.9
Constitution de provisions techniques	5.6	-7'938'371	-1'223'127	549.0
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-26'369'644	-23'119'399	14.1
Charges/produits de liquidation partielle		-2'623'154	-24'600	
Dissolution/constitution de réserves de cotisation employeur	6.8.2	1'164'133	-1'209'393	-196.3
Produit des prestations d'assurance		19'909'709	22'798'546	-12.7
Participations aux excédents	5.1	131'361	269'618	-51.3
Prestations d'assurance	5.2	19'778'348	22'528'928	-12.2
Charges d'assurance		-36'744'610	-32'587'490	12.8
Primes d'assurance				
> de risque	3.2	-32'224'525	-28'599'800	12.7
> de frais	3.2	-3'317'452	-2'913'911	13.8
Cotisations au fonds de garantie	3.2	-1'202'633	-1'073'779	12.0
Résultat net de l'activité d'assurance		-92'523'622	-35'107'207	163.5

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2015 CHF	2014 CHF	Evolution en %
Résultat net des placements de la fortune	6.7	24'240'524	150'950'710	-83.9
Intérêts perçus sur les versem. des assureurs précédents		135'117	172'955	-21.9
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		-3'188'678	-2'139'339	49.0
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de l'employeur	6.8.1	-435'652	-521'898	-16.5
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de tiers		-118'209	-31'194	278.9
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-298'923	-273'775	9.2
Intérêts sur prêts hypothécaires		297'259	96'075	209.4
Résultat net des placements sur le marché monétaire		-1'729'940	21'387	
Résultat net des Obligations Suisse et étranger en CHF		4'338'045	31'916'541	-86.4
Résultat net des Oblig. intern. en monnaies étrangères		-21'928'801	19'841'757	
Résultat net des Obligations convertibles		1'933'197	2'366'807	-18.3
Résultat net des Actions Suisse		11'210'211	32'225'137	-65.2
Résultat net des Actions internationales		7'557'098	43'407'100	-82.6
Résultat net des placements alternatifs		36'897'092	22'463'585	64.3
Résultat net de l'Immobilier Suisse		25'020'679	25'770'448	-2.9
Frais de gestion de la fortune	6.7.1	-35'447'971	-24'364'876	45.5
Autres produits		552'001	477'902	15.5
Produits sur prestations fournies		468'993	406'742	15.3
Produits divers		83'008	71'160	16.7
Autres charges		-7'058	-135	
Frais d'administration		-21'706'017	-17'762'859	22.2
Frais généraux d'administration		-8'776'454	-7'248'727	21.1
Bureau de révision et experts en prévoyance prof.		-379'059	-172'525	119.7
Autorité de surveillance		-57'523	-40'026	43.7
Frais de marketing et de publicité		-4'656'922	-3'527'280	32.0
Frais de courtage		-7'836'059	-6'774'302	15.7
Excédent de charges / de revenus avant intérêts sur fonds libres		-89'444'171	98'558'411	
Intérêts fortune libre des œuvres de prévoyance		-253'103	-228'551	10.7
Excédent de charges / de revenus avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-89'697'274	98'329'860	
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de la fondation	6.3	89'048'300	-81'634'860	
Constitution/dissolution de réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	648'974	-16'695'000	
Excédent de charges / de revenus		0	0	

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La caisse de pension pro est une fondation de droit privé, conformément aux articles 80 et suivants du CC, à l'art. 331 du CO et à l'art. 48 alinéa 2 de la LPP, dotée d'une personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-109.924.595. Elle assure les salariés et les employeurs des sociétés affiliées, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La caisse de pension pro est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. Conformément à l'art. 57 de la LPP, la caisse de pension pro est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

1.3 Actes et règlements

Les actes et règlements suivants régissent les activités de la caisse de pension pro:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	27.09.2012	27.09.2012
Règlement relatif à la composition, l'élection et aux fonctionnements du Conseil de fondation	06.04.2009	01.04.2009
Règlement d'administration de la commission de prévoyance	13.12.2007	01.01.2008
Conditions générales de la Fondation	11.04.2011	11.04.2011
Règlement de prévoyance	13.12.2013	01.01.2014
Annexe 1 au Règlement de prévoyance	27.01.2015	01.01.2015
Règlement concernant l'encouragement à la propriété du logement	17.12.2010	01.01.2011
Règlement concernant les frais	14.12.2012	01.01.2013
Règlement régissant les dispositions techniques	06.10.2015	31.12.2015
Règlement relatif aux placements	22.04.2015	01.01.2015
Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	13.12.2013	01.01.2014
Règlement concernant les excédents	27.01.2015	01.01.2015

1.4 Organe paritaire de gestion / droits à signature

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation de la caisse de pension pro est composé de six membres (trois représentants/représentantes des salariés et trois des employeurs). Il constitue l'organe de gestion stratégique de la caisse de pension pro. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la caisse de pension pro. Les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

La durée du mandat du Conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Au jour de référence, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu		Durée du mandat
Peter Hofmann, Genève (Président)	RS	01.06.2005 – 31.12.2019
Thomas Kopp, Lucerne (Vice-président)	RE	01.01.2010 – 31.12.2019
Hubert Gwerder, Muotathal	RS	01.01.2010 – 31.12.2015
Michael Dean Head, Ballwil	RS	01.06.2005 – 31.12.2019
Rainer Hürlimann, Baar	RE	01.06.2005 – 26.09.2015
Hansjörg Wehrl, Coire	RE	01.01.2011 – 31.12.2019

RE = représentant des employeurs

RS = représentant des salariés

1.5 Direction

La gestion est déléguée à Telco Prévoyance SA.

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 53, alinéa 2 de la LPP, est la société DIPEKA SA, Zurich. Elle vérifie régulièrement la capacité de la caisse de pension pro à satisfaire à tout moment à ses engagements ainsi que la conformité de ses dispositions actuarielles avec la législation.

Organe de révision

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la mise en place d'un organe de contrôle indépendant qui contrôle chaque année la conformité des comptes annuels et du rapport de gestion par rapport à la législation et à d'autres prescriptions. Le Conseil de Fondation a choisi la société Ernst & Young SA, sise à Bâle, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2015.

Autorité de surveillance

La caisse de pension pro est soumise au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht – ZBSA) qui vérifie notamment la conformité des dispositions réglementaires de la caisse de pension avec les prescriptions légales.

Gestion de la fortune

Basée à Schwyz, la société Tellco Prévoyance SA, négociant en valeurs mobilières sous le contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), est gestionnaire de la fortune de la caisse de pension pro.

Etablissement dépositaire

L'établissement dépositaire de la caisse de pension pro est la société Tellco Prévoyance SA, basée à Schwyz.

Marketing et distribution

La société Tellco Prévoyance SA, basée à Schwyz, est chargée du marketing et de la distribution des prestations de services de la caisse de pension pro.

Administration et gestion

La société Tellco Prévoyance SA, basée à Schwyz, est chargée de l'administration et de la gestion.

1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

	2015	2014
Situation au 1 ^{er} janvier	7'132	6'720
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	152	
Nouvelles entreprises affiliées	1'282	1'122
Contrats d'affiliation résiliés	-848	-710
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-50	-34
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-189	-165
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-25	-12
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-125	-103
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-459	-386
> dont résiliations pour d'autres motifs	-	-10
Situation au 31 décembre	7'718	7'132

Fusion avec Pensionskasse Profaro

En juin 2015, les conseils de fondation de la caisse de pension pro et de Pensionskasse Profaro ont décidé de fusionner les deux institutions. La caisse de pension pro a repris l'ensemble des actifs et des passifs de Pensionskasse Profaro selon son bilan, dont la valeur s'élève à CHF 208'655'716.80, au 31 décembre 2014. La fusion est conforme à l'article 88 et suivants de la loi sur la fusion. Elle a été rendue valide par son inscription au registre du commerce du canton de Schwyz le 27 avril 2016.

2 Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs

Evolution du nombre d'assurés

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2015	2014	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	51'993	47'143	10.3
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	958	–	
Entrées	53'088	47'621	11.5
Sorties	-47'780	-42'296	13.0
Départs à la retraite	-478	-275	73.8
Transfert de cas d'invalidité	-192	-170	12.9
Décès	-32	-30	6.7
Situation au 31 décembre	57'557	51'993	10.7

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la caisse de pension pro spécialisées dans le placement de personnel.

Ages	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	4'071	1'742	5'813
de 25 à 34 ans	11'879	4'964	16'843
de 35 à 44 ans	10'609	4'290	14'899
de 45 à 54 ans	9'454	4'422	13'876
de 55 à 65 ans (64 pour les femmes)	3'916	2'126	6'042
plus de 65 ans (femmes: plus de 64 ans)	53	31	84
Total	39'982	17'575	57'557

Age moyen des assurés	31.12.15	31.12.14
Hommes	39.3	39.0
Femmes	40.2	39.8

2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

	2015	2014
Situation au 31 décembre	518	478

2.3 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfant	Total
Situation au 1 ^{er} janvier 2015	795	1'693	661	411	3'560
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	83	347	222	22	674
Nouvelles rentes	136	223	110	103	572
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	23	61	38	2	124
Départs à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	-57				-57
Réactivation de bénéficiaires de rente d'invalidité	-11				-11
Transfert d'effectifs de rentiers	0	-675	-425	-10	-1'110
Echéances de rentes pour enfant				-107	-107
Cas de décès, échéance de rentes-pont	-40	-89	-63		-192
Situation au 31 décembre 2015	906	1'499	505	419	3'329

Durant l'année sous revue, 1'110 bénéficiaires de rente ont été transférés au sein d'une autre fondation.

2.4 Bénéficiaires de rente de contrats d'assurance

	31.12.2015	31.12.2014
Rentes d'invalidité	20	16
Rentes de partenaire	3	2
Total	23	18

3 Mise en œuvre du but de la Caisse

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels définis selon la LPP en primauté de cotisations. Les prestations de risque sont définies en fonction de l'avoir de vieillesse projeté ou en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, affectation des cotisations

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque. Les contributions aux coûts du risque et aux frais administratifs financent les primes d'assurance, les cotisations au Fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion, le fonds de compensation du renchérissement et les frais administratifs. L'employeur prend en charge au minimum 50 % du total des cotisations.

Recettes (cotisations)	2015	2014	Evolution
	CHF 1'000	CHF 1'000	en %
Cotisations des salariés	122'186	110'801	10.3
Cotisations des employeurs	136'281	123'477	10.4
Libéralités pour du croire sur comptes de prime	-700	-815	-14.1
Total des recettes	257'767	233'463	10.4
Charges (affectation)			
Bonifications de vieillesse	199'035	175'333	13.5
Primes d'assurance	35'541	31'513	12.8
Cotisations au fonds de garantie	1'203	1'074	12.0
Constitution d'une provision pour le taux de conversion ¹⁾	7'545	9'985	-24.4
Frais d'administration	21'706	17'763	22.2
Total des charges	265'030	235'668	12.5
Solde	-7'263	-2'205	229.4

¹⁾ Hors CHF 12'000'000.– en raison de la modification des principes de provision et hors dissolution de provision de CHF 2'087'000 en raison de la fusion.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation concernant la comptabilisation selon Swiss GAAP RPC 26

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), modifiée dans le cadre de la 1^{ère} révision de la LPP du 1^{er} avril 2004, les institutions de prévoyance doivent depuis le 1^{er} janvier 2005 obligatoirement présenter leurs comptes selon les prescriptions Swiss GAAP RPC 26. Les présents comptes annuels 2015 respectent à la fois les exigences formelles en matière de structure du bilan, du compte d'exploitation et des annexes, et les exigences matérielles.

4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont exécutés conformément aux dispositions du CO et de la LPP, ainsi que des ordonnances s'y rapportant (en particulier l'OPP2 et Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les monnaies sont évalués aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur. Les placements alternatifs sont évalués au dernier prix du marché disponible.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et d'établissement des comptes

Aucune modification des principes en matière d'évaluation, de comptabilisation ou d'établissement des comptes n'est intervenue par rapport aux comptes annuels de 2014.

5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La caisse de pension pro est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par La Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les provisions constituées par La Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la caisse de pension pro et les cas de prestations sont gérés par la caisse de pension pro. A compter du 1^{er} janvier 2010, il a été conclu avec La Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

La participation aux excédents issue de contrats d'assurance d'un montant de CHF 131'361 a été inscrite à l'actif de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation. Son utilisation est conforme aux dispositions réglementaires.

5.2 Explications relatives aux actifs et passifs des contrats d'assurance

A la date du bilan, les contrats d'assurance disposaient des avoirs et engagements suivants:

5.3 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux de prévoyance des assurés:

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	1'469'272	1'439'167	2.1
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	87'007	–	
Bonifications de vieillesse	199'035	175'333	13.5
Bonifications de vieillesse exonérées de primes	6'818	7'340	-7.1
Rachats et versements uniques	14'879	13'876	7.2
Apports de libre passage	245'013	158'217	54.9
Apports de libre passage de GENERALI	61	189	-67.7
Versements sur fortune libre et réserves de contributions de l'employeur	802	892	-10.1
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	4'301	4'517	-4.8
Prestations de libre passage/Résiliations de contrats	-269'508	-283'939	-5.1
Réduction par suite de liquidation partielle	1	25	-96.0
Charges par suite de liquidation partielle	120	–	
Prestations en capital à la retraite	-24'597	-18'361	34.0
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (départs à la retraite)	-37'032	-38'011	-2.6
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (décès)	-4'478	-3'694	21.2
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-7'380	-9'446	-21.9
Rémunération du capital d'épargne	26'370	23'119	14.1
Divers	54	48	12.5
Situation au 31 décembre	1'710'738	1'469'272	16.4
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	51'896	46'378	11.9
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rente d'invalidité	1'236	1'124	10.0

Au cours de l'année 2015, les capitaux d'épargne ont été rémunérés provisoirement au taux de 1.75 %. Lors de sa séance du 18 décembre 2015, le Conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1.75 % conformément au Règlement régissant les dispositions techniques, attendu que le taux de couverture anticipé au 31 décembre 2015 était supérieur à 97.5 %.

La rémunération des avoirs de vieillesse LPP au sein du compte-témoin s'est effectuée au taux minimum LPP de 1.75 %.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes-témoin)

La caisse de pension pro gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes-témoin. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2015 CHF 1'000	31.12.2014 CHF 1'000	Evolution en %
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'114'243	959'472	16.1
Passifs issus de contrats d'assurance	549	528	4.0
	1'114'792	960'000	16.1

5.5 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Depuis le 31 décembre 2012, la caisse de pension pro inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2010, avec un taux d'intérêt technique de 2.5%. Pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et anticiper la modification des bases, une provision pour longévité de 2.5% a été intégrée dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente.

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	641'865	702'957	-8.7
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	107'148	–	
Reprise d'effectifs de rentiers	33'443	26'935	24.2
Transfert d'effectifs de rentiers	-279'457	-117'870	137.1
Prestations d'assurance	16'806	19'353	-13.2
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (départs à la retraite)	37'034	38'011	-2.6
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (décès)	4'478	3'694	21.2
Prestations en capital	-6'252	-5'249	19.1
Versements de rentes	-63'408	-58'197	9.0
Exonération de primes sur bonifications de vieillesse	-4'005	-4'386	-8.7
A partir de la provision pour le taux de conversion	7'652	8'647	-11.5
Constitution (ajustement actuariel)	70'523	27'970	152.1
Situation au 31 décembre	565'827	641'865	-11.8

Durant l'année sous revue, 1'110 (exercice précédent: 1'032) bénéficiaires de rente ont été transférés au sein d'une autre fondation.

5.6 Composition, évolution et explications des provisions techniques

	Annexe chiffre	31.12.2015 CHF 1'000	31.12.2014 CHF 1'000	Evolution en %
Composition des provisions techniques				
Provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	1'046	1'161	-9.9
Provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP	5.6.2	347	406	-14.5
Provision pour le taux de conversion	5.6.3	34'949	21'219	64.7
Fonds de compensation du renchérissement	5.6.4	15'771	15'771	0.0
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.5	3'987	1'952	104.3
Total des provisions techniques		56'100	40'509	38.5
Evolution des provisions techniques				
Situation au 1 ^{er} janvier		40'509	39'286	3.1
Effectif résultant de la fusion		7'714	–	
Prélèvement sur provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	-115	-71	62.0
Prélèvement sur la provision pour la prestation de sortie minimale LPP	5.6.2	-59	-193	-69.4
Provision pour garantie du taux de conversion				
> Affectation ordinaire	5.6.3	7'545	9'985	-24.4
> Affectation suite à modification des principes de provision		9'913	–	
> Prélèvement en cas de résiliation de contrat		–	-51	100.0
> Pertes à la retraite	5.6.3	-7'652	-8'647	-11.5
Provision pour réserves pour sinistres tardifs				
> Affectation	5.6.5	972	200	386.0
> Prélèvement d'autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.5	-587		
Dissolution de la provision pour réserves de base		-2'140		
Situation au 31 décembre		56'100	40'509	38.5

Les provisions et réserves inscrites au bilan se fondent sur le «Règlement régissant les dispositions techniques», élaboré par le Conseil de fondation de la caisse de pension pro, avec la participation de l'expert en caisse de pension.

5.6.1 Provisions selon l'art. 17 de la LFLP

Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé. Elles sont constituées par une seule affiliation (cpne) qui prévoit un financement assymétrique des bonifications de vieillesse (cotisations constantes et échelle d'épargne croissante).

5.6.2 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon LPP

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 2'066 personnes assurées se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie du 31 décembre 2015. Etant donné qu'elles auraient droit en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.6.3 Provisions pour le taux de conversion

L'objectif de la caisse de pension pro consiste à garantir le mieux possible sur le long terme le taux de conversion légal des rentes sur l'ensemble du capital d'épargne des assurés actifs. Afin d'y parvenir, la caisse de pension pro constitue une provision représentant la différence entre les taux de conversion légal et technique. Le montant de la provision est calculé par l'expert en caisse de pension.

Les pertes subies en raison des départs à la retraite ont diminué durant l'année sous revue, passant de CHF 8.6 millions à CHF 7.7 millions.

5.6.4 Fonds de compensation du renchérissement

Les rentes minimales légales de survivant et d'invalidité dont la durée de versement a dépassé trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix jusqu'à l'âge de la retraite AVS, selon la décision du Conseil fédéral. Le fonds de compensation du renchérissement a été créé à cette fin. Comme le fonds est bien doté, il a été décidé en accord avec les actuaires-conseils de ne pas procéder à une nouvelle affectation durant l'exercice sous revue. Les rentes de survivant et d'invalidité ne devant pas être adaptées à l'évolution des prix ainsi que les rentes de vieillesse sont quant à elles adaptées à l'évolution des prix en fonction des possibilités financières de la caisse de pension pro.

5.6.5 Autres réserves pour sinistres tardifs

Il s'agit du risque de sinistres tardifs de trois affiliations. Un apport de CHF 972'478 a été effectué durant l'exercice sous revue dans le cadre d'une affiliation.

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Dans l'expertise actuarielle pour la caisse de pension pro au 31 décembre 2015, l'expert se prononce comme suit quant à la prévoyance professionnelle:

Sécurité financière et financement courant

La fondation garantit qu'elle est en mesure de s'acquitter de ses obligations courantes.

Dispositions réglementaires de nature actuarielle

Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement ne nécessitent aucune adaptation eu égard aux prescriptions légales.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la caisse de pension pro ont été calculés selon les principes et les directives techniques pour les experts en caisse de pension de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Les bases actuarielles suivantes sont utilisées:

LPP 2010, tables périodiques (TP) 2011, à 2.5 %, augmenté de 0.5 % par an.

5.9 Modification des bases techniques et des hypothèses

Le règlement relatif aux dispositions techniques a dû être modifié concernant la perte de provision liée au taux de conversion, la quote-part de versement en capital et le fonds de compensation du renchérissement. Au demeurant, les bases techniques et les hypothèses des comptes annuels 2014 et 2015 sont identiques.

5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Bilan actuariel

	31.12.2015 CHF 1'000	31.12.2014 CHF 1'000	Evolution en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	2'674'468	2'578'888	3.7
Engagements du bilan	-230'998	-225'025	2.7
Compte de régularisation du passif	-17'412	-23'719	-26.6
Réserves de contributions de l'employeur	-18'304	-18'037	1.5
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	-19'173	-19'821	-3.3
Fortune libre des œuvres de prévoyance	-14'187	-14'321	-0.9
Fortune de prévoyance disponible totale	2'374'394	2'277'965	4.2
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'710'738	1'469'272	16.4
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	565'827	641'865	-11.8
Passifs issus de contrats d'assurance	2'865	1'945	47.3
Provisions techniques	56'100	40'509	38.5
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'335'530	2'153'591	8.4
Sur-couverture / découvert actuariel	38'864	124'374	-68.8
Taux de couverture de la Fondation (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	101.7%	105.8%	
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	103.1%	107.4%	

Taux de couverture des œuvres de prévoyance	Nombre	Obligations de prévoyance CHF 1'000
101.7 %	3'645	786'292
101.8 - 104.9 %	3'813	1'359'348
105.0 - 109.9 %	151	150'158
110.0 - 114.9 %	40	30'064
115.0 - 119.9 %	20	3'641
120.0 - 124.9 %	17	3'351
ab 125.0 %	32	2'676
Total	7'718	2'335'530

6 Explication relatives aux placements et au résultat net

Rétrospective

L'année boursière 2015 a commencé par un coup de tonnerre. La Banque nationale suisse (BNS) a en effet renoncé au taux plancher de CHF 1.20 vis-à-vis de l'euro. Le moment choisi était surprenant, et les marchés ont réagi avec virulence. Les marchés actions suisses ont perdu 14 % dans les deux jours; le taux de change de l'euro par rapport au franc suisse est descendu à CHF 0.98 à la fin de la journée lors de laquelle la décision a été prise. Le Swiss Performance Index (SPI) étendu s'est toutefois rapidement redressé et terminait même l'année sur un gain de 2.8 %. La volatilité a fortement augmenté sur les marchés actions mondiaux en 2015. Elle n'avait pas été aussi prononcée depuis la crise financière de 2008. La crise de la dette et la sortie possible de la Grèce de l'Union européenne ont tenu les investisseurs en haleine. A cela s'ajoutaient les craintes d'une déflation attisée par la baisse des cours des matières premières et par la baisse des taux de croissance en Chine.

La Réserve fédérale américaine relevait son taux directeur de 0.25 à 0.5 % pour la première fois en presque dix ans en se fondant sur de solides données macroéconomiques aux Etats-Unis; elle annonçait ainsi un tournant dans sa politique de taux zéro. La BNS procédait quant à elle à une réduction du taux du Libor à trois mois à -0.75 %. Les faibles rendements obligataires représentent un grand défi. C'est pourquoi les placements alternatifs ont été davantage intensifiés, alors que le portefeuille a été allégé en obligations libellées en francs suisses et en devises étrangères.

Performances

Sur l'ensemble de l'exercice 2015, la caisse de pension pro a enregistré une performance de +1.39 %, à 89 points de base au-dessus de celle de l'indice de référence Pictet LPP-25 2000 (+0.5 %). La surpondération de l'immobilier suisse et des placements alternatifs au détriment des obligations et des actions s'est révélée payante pendant l'exercice sous revue.

- > Le portefeuille Obligations CHF a réalisé une performance nette de +0.26 %. L'indice de référence Swiss Bond Index AAA-BBB Total Return a progressé de 1.77 %.
- > La suppression du taux plancher et la perte de change qui en a découlé ont détérioré le portefeuille Obligations Monde. En fin d'exercice, la performance se situait à -8.47 % et celle de l'indice de référence Customized Barclays à -6.58 %.
- > Le portefeuille Actions Suisse a terminé l'exercice sous revue avec une performance de +2.53 % et l'indice de référence SPI a progressé de 2.68 %.
- > Le portefeuille Actions Monde (+0.66 %) a nettement devancé l'indice de référence MSCI All Countries World en francs suisses (-1.74 %).
- > Les obligations convertibles ont affiché une hausse de 1.25 %, l'indice de référence de 1.87 %.
- > Les placements alternatifs ont réalisé la meilleure performance à +6.75 % et ont pu devancer l'indice de référence absolu, le taux d'intérêt minimal LPP + 2 % (3.75 %).
- > Le portefeuille Immobilier Suisse a progressé de 2.61 %; l'indice de référence Immo-Index de la KGAST a gagné 5.8 %.

Perspectives

Les évolutions géopolitiques joueront un rôle déterminant en 2016. L'élection présidentielle aux Etats-Unis, la crise des réfugiés dans l'Union européenne (UE) ainsi que la sortie possible de la Grande-Bretagne de l'UE exerceront une influence sur les marchés.

En 2015, la Fed a déclenché l'inversion des taux. Elle pourrait procéder, d'ici à la fin de l'année 2016, à deux autres augmentations de ses taux, qui seraient ainsi compris entre 1.25 et 1.5 %. Une telle décision dépend fortement de la situation du marché de l'emploi et des taux d'inflation. Les banques centrales feront tout leur possible pour lutter contre la déflation et pour ramener les taux d'inflation autour de 2 %.

Les investissements dans les catégories de placement non traditionnelles, telles que Private Equity, Private Debt, Hedge Funds, Insurance-Linked Securities, et dans les valeurs réelles, telles que les infrastructures, nous permettent en grande partie de contourner les rendements obligataires négatifs. Les placements alternatifs ont un effet positif sur le rapport risque/rendement. Grâce à sa stratégie actuelle de placement, la caisse de pension pro est convaincue d'être bien armée en 2016 pour affronter les défis et les risques évoqués.

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement relatif aux placements

Le règlement de placement date du 22 avril 2015. La gestion de fortune et la gestion immobilière sont assurées par Tellco Prévoyance SA, Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco Prévoyance SA, Schwyz. Le contrôle de gestion des investissements est assuré par Kottmann Advisory SA, Zurich.

Tellco Prévoyance SA a déclaré dans la convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion de fortune depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la caisse de pension pro. En 2015, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

6.2 Recours à des extensions (article 50 alinéa 4 OPP2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (article 50 alinéa 1 à 3 OPP2)

Placements alternatifs

A la fin 2015, la part de placements alternatifs s'élevait à 21.5 % de l'actif total.

Choix / gestion / contrôle

Tellco Prévoyance SA choisit, gère et contrôle les placements alternatifs en faisant appel à des spécialistes et avec le même soin que pour les placements traditionnels.

Sécurité de la réalisation du but de prévoyance

La part de la fortune investie en placements alternatifs a été définie à l'aide de valeurs empiriques (provenant notamment d'études d'allocation d'actifs). L'expérience montre qu'ils sont susceptibles de représenter un complément précieux aux placements traditionnels justement en période de crise. Leur contribution à la sécurité de la réalisation du but de prévoyance est ainsi garantie.

Diversification / liquidité

Les placements alternatifs jouent un rôle important dans la diversification de l'actif total et contribuent à améliorer le rapport risque/rendement. Dans le cas contraire, l'exposition aux placements alternatifs serait nettement supérieure. La valeur des placements alternatifs est certes affectée jusqu'à un certain point par les évolutions des cours des placements traditionnels, mais elle est essentiellement déterminée par d'autres facteurs. Les placements ayant des propriétés de cash-flow (Private Debt par exemple) sont surpondérés. Nous veillons à ce qu'une grande partie des placements alternatifs se compose d'actifs plutôt liquides (structures ouvertes, retrait mensuels/trimestriels possibles), complétés par des placements non liquides (structures fermées, retraits impossibles pendant plusieurs années).

Rentabilité

Lors de sa séance du 22 avril 2015, le conseil de fondation a décidé de relever la quote-part des placements alternatifs, car il est convaincu qu'ils jouent un rôle positif tant dans la réalisation des objectifs de rendement que dans la répartition appropriée des risques. Ils soutiennent à ce titre la réalisation du but de prévoyance.

6.3 Valeur-cible et calcul des réserves de fluctuation

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est calculée selon les hypothèses fondées sur le risque encouru sur les placements contenues dans l'étude de congruence actif/passif effectuée périodiquement.

Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2015 CHF 1'000	31.12.2014 CHF 1'000	Evolution en %
Etat au 1 ^{er} janvier	124'374	42'739	191.0
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	3'537	–	
Prélèvement/affectation provenant du compte d'exploitation	-89'048	81'635	
Situation au 31 décembre	38'863	124'374	-68.8
Valeur-cible de la réserve de fluctuation	334'000	322'000	3.7
Valeur-cible en % de la fortune	12.5	12.5	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	38'863	124'374	-68.8
Déficit de réserve	295'136	197'626	49.3
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance			
Etat au 1 ^{er} janvier	19'822	3'127	533.9
Apports/prélèvements	-649	–	
Affectation à partir du compte d'exploitation	–	16'695	
Situation au 31 décembre	19'173	19'822	-3.3

Aucune distribution aux réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance ne s'est produite durant l'exercice sous revue, car le taux de couverture est inférieur à 105 %.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2015			31.12.2014		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	177'121	6.8	0 - 10	129'266	5.1	0-10
Prêts hypothécaires	59'772	2.3	0 - 5	–	–	0
Obligations Suisse et étranger en CHF	254'109	9.8	0 - 40	474'452	18.7	0-40
Obligations internationales en monnaies étrangères	129'591	5.0	0 - 20	243'661	9.6	0-20
Obligations convertibles	127'173	4.9	0 - 8	122'366	4.8	0-8
Actions Suisse	276'779	10.7	0 - 20	266'261	10.5	0-20
Actions internationales	271'485	10.5	0 - 20	286'298	11.3	0-20
Placements alternatifs	556'343	21.5	0 - 25	297'180	11.7	0-15
Immobilier Suisse	736'973	28.5	20 - 35	721'612	28.4	20-35
Total intermédiaire	2'589'346	100.0		2'541'096	100.0	
Créances contre employeurs	35'879			29'762		
Autres créances suisses	44'873			4'551		
Actifs transitoires	1'504			1'534		
Actifs des contrats d'assurance	2'865			1'945		
Total des actifs	2'674'467			2'578'888		
	CHF 1'000	in %	OPP 2 en %	CHF 1'000	in %	OPP 2 in %
Limites générales selon l'OPP 2						
Placements en créances garanties par gage foncier (article 55a OPP 2)	59'772	2.3	50	–	–	50
Placements en actions (article 55b OPP 2)	548'264	21.2	50	552'559	21.7	50
Placements immobiliers (article 55c OPP 2)	736'973	28.5	30	721'612	28.4	30
> dont à l'étranger	–	–	10	–	–	10
Placements alternatifs (article 55d OPP 2)	556'343	21.5	15	297'180	11.7	15
Placements en devises étrangères sans couverture (article 55e OPP 2)	359'092	13.9	30	246'590	9.7	30

Répartition des placements alternatifs

	Collectifs CHF 1'000	Directs CHF 1'000	31.12.2015 CHF 1'000	31.12.2014 CHF 1'000
Hedge Funds	167'128		167'128	209'316
Insurance-Linked Securities	141'753		141'753	36'830
Private Equities	60'896		60'896	30'444
Private Debts	149'321		149'321	11'106
Placements en infrastructures	25'498		25'498	12'749
Opérations de couverture sur devises	–	11'747	11'747	-3'265
Total	544'596	11'747	556'343	297'180

6.4.1 Marché monétaire

Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières, des avoirs à terme auprès de banques et des parts de fonds du marché monétaire.

6.4.2 Obligations

En raison des hausses de taux d'intérêt attendues, la part d'obligations a été réduite de 28.3 % à 14.8 % au cours de l'exercice sous revue. La valeur des obligations atteint CHF 384 millions.

6.4.3 Obligations convertibles

Le volume des obligations convertibles a augmenté de CHF 5 millions, passant à CHF 127 millions (soit une quote-part de 4.9 %).

6.4.4 Actions

Au cours de l'exercice sous revue, la part d'actions oscillait entre 21.0 % et 24.8 %. La valeur atteint CHF 548 millions, la part a diminué à 21.2 %.

6.4.5 Immobilier Suisse

Le portefeuille immobilier a été augmenté de CHF 15 millions durant l'exercice sous revue. La quote-part atteint 28.5 %. Dans ce portefeuille, CHF 519 millions sont investis en parts du groupe d'investissement «Immobilier Suisse» de Tellco Fondation de placement.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31.12.2015:

	Valeur du marché 31.12.2015 en CHF 1'000	Volume de contrats en CHF 1'000	Accroissement des engagements en CHF 1'000	Réduction des engagements en CHF 1'000
Contrats à terme sur devises EUR, USD				
> Valeur de rachat positive	12'085	562'512		562'512
> Valeur de rachat négative	-515	101'239		101'239
Total Contrats à terme sur devises	11'570	663'751	-	663'751
Futures				
CONF	-	28'836		28'836
SMI	-	32'972		32'972
SMIM	-	5'833		5'833
MSCI World	-	34'897		34'897
MSCI Emerging Markets Mini	-9	3'347		3'347
Total Futures	-9	105'885		105'885

Les instruments financiers dérivés sont couverts par des investissements de placement existants.

6.6 Engagements de capital ouverts

	31.12.2015 CHF 1'000	31.12.2014 CHF 1'000
Engagements de capital ouverts	211'120	68'356

6.7 Explication relatives au résultat net des placements de la fortune

La composition du résultat net des immobilisations est visible dans le compte d'exploitation.

6.7.1 Frais d'administration des placements de la fortune

	2015		2014	
	CHF 1'000	en %	CHF 1'000	en %
Droits pour gestion de fortune au niveau institution (frais TER)	5'954	0.23	5'442	0.22
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	4'283	0.17	1'577	0.06
Autres frais (frais SC)	144	0.01	54	0.00
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	25'067	0.97	17'292	0.69
> dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	10'195	0.39	4'724	0.19
> dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	3'357	0.13	2'170	0.09
> dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	3'931	0.15	3'563	0.14
> dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	7'592	0.29	6'835	0.27
Total	35'448	1.37	24'365	0.98
Total des placements financiers	2'670'099	100.00	2'575'409	100.00
Placements financiers transparents en matière de frais	83'089	3.11	75'136	2.92
Placements financiers transparents en matière de frais – taux de transparence des frais	2'587'010	96.89	2'500'273	97.08

A compter de l'exercice 2013, toutes les institutions de prévoyance sont tenues, conformément à la directive CHS PP du 23 avril 2013, de comptabiliser aussi au titre des charges dans leur compte d'exploitation les frais occasionnés dans le cadre de leur gestion de fortune, à savoir les frais de transaction et les impôts ainsi que les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais.

Frais TER: notamment commissions de gestion, droits de dépôt, droits d'administration de fonds et commissions de performance

Frais TTC: frais de transaction tels que courtage et commissions d'émission et de reprise ainsi qu'impôts (droit de timbre)

Frais SC: frais pour le contrôle externe de gestion des investissements, entre autres

Placements financiers transparents en matière de frais, conformément à l'art 48a al. 3 OPP 2 – Valeur au 31.12.2015

Nom du produit	Prestataire	ISIN	Parts	Valeur du marché CHF 1'000
3i Debt Glb FI Ptg. Shs -A-	3i Group PLC	IE00BYZG4L93	79'792	7'869
AQR Delta XN Offshore Fund Ltd	AQR Capital Managem.		6'000	6'472
Areca Value Discovery Fund -A-	Ayaltis AG	LU0397699645	4'618	734
Goldmann Sachs Infrastructure 2015	Goldman Sachs		1'870'000	1'870
Leadenhall Value Ins. Linked Inv. Fund	Invesco Asset Man.	IE00B6W1CW81	91'302	10'328
Legion Strategies Q-1	SkyBridge Capital	KYG544811097	126	239
M&G Debt Opportunities III	M&G Group		2'220'000	2'411
PB AI GI Sec Cr Shs -I-	PineBridge Investments	LU1019991816	20'354	20'206
PG 3 Private ILS CHF	PG3 AG	BMG7060P1095	205	270
PG Global Infrastructure 2012	Commerzbank / PG AG		5'060'104	5'700
Solidum Recovery Fund 2RI	Solidum		71	581
Swiss Re Sector V A 4 Reg S	Swiss Re Capital Markets	USG7966TAP15	4'303	44
Swiss Re Sector V A 5 Reg S	Swiss Re Capital Markets	USG7966TAV82	2'250'000	2'699
Synergy As Agg C Red. Ptg. Shs -C-	Synergy Fund Managem.	KYG8650R1092	5'000	605
Tavau Swiss Fund	Entrepreneur Partners AG	CH0105325903	6'000	972
Tellco AST Private Equity C	Tellco Vorsorge AG	CH0252508897	167'000	16'721
Trias L/S Fund EUR	Entrepreneur Partners AG	LU0183864052	3'500	744
World Bank GGB 2023	World Bank IBRD	XS1201913651	5'000'000	4'624
Total				83'089

6.8 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2015, le total des créances de comptes de prime contre les entreprises affiliées s'élevait à CHF 38'103'000 (2'947 employeurs). En outre, le doute des créances douteuses se monte à environ CHF 2'224'000. Les soldes à la charge des employeurs ont été incrémentés à un taux de 6 %, contre 1.75 % pour les soldes au crédit des employeurs. Cette comptabilisation a entraîné le paiement d'intérêts pour un montant de CHF 436'000. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur.

Les placements alternatifs comprennent un prêt d'un montant de CHF 509'000. Il correspond à un crédit hypothécaire en Allemagne avec mise en gage (avec niveau d'endettement faible).

6.8.2 Explications relatives aux réserves de contributions des employeurs

Outre les engagements de compte de prime envers les entreprises affiliées CHF 14'640'000 au 31 décembre 2015, on compte les réserves de contributions de 324 employeurs. L'évolution de ces réserves se présente comme suit:

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000
Situation au 1 ^{er} janvier	18'037	16'554
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	1'132	
Dépôts	2'722	3'448
Transmission au nouvel assureur	-2'230	-1'038
Utilisation pour le versement des cotisations des employeurs	-1'651	-1'183
Utilisation pour attribution au capital d'épargne	-5	-18
Intérêts 1.75 % (1.75 % l'exercice précédent)	299	274
Situation au 31 décembre	18'304	18'037

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres engagements

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	193'439	170'470	13.5
Cotisations de risque	50'308	50'521	-0.4
Contributions aux frais administratifs	6'810	6'375	6.8
Cotisations unitaires	7'910	6'912	14.4
Total Cotisations	258'467	234'278	10.3

8 Directives de l'autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (ZBSA) a donné décharge du compte d'exploitation de 2014 le 22 mai 2015, sans émettre de réserve.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Mise en gage d'actifs

Les actifs suivants sont gagés aux fins de garantie des engagements résultant des instruments financiers dérivés:

	2015 CHF 1'000	2014 CHF 1'000
Placements de la fortune auprès de Telco Prévoyance SA	2'105'451	–
Placements de la fortune auprès d'UBS SA	65'437	114'800
Placements de la fortune auprès de Credit Suisse SA	–	10'000
Total	2'170'888	114'800

9.2 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

9.3 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Etat au 31 décembre 2015: CHF 620'000

10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2015 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la
caisse de pension pro, Schwyz

Bâle, le 21 avril 2016

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la caisse de pension pro, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Sandra Hensler Kälin
Expert-réviseur agréé

Impressum

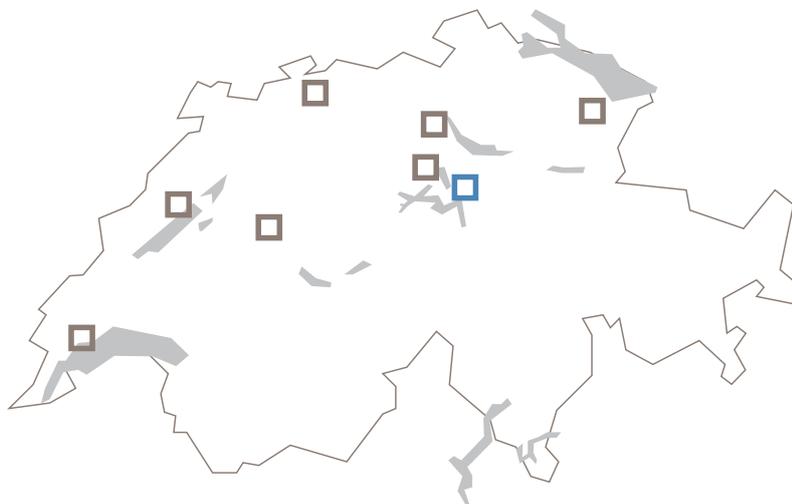
Rapport de gestion 2015 de la caisse de pension pro

Editeur caisse de pension pro

© Copyright 2016 Telco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

Etabli à Schwyz, présent à vos côtés.



□ Siège principal

pensionskasse pro
Bahnhofstrasse 4
Postfach 434
CH-6431 Schwyz
t +41 58 442 50 00
pkpro@tellco.ch

Romandie

Tellco Prévoyance SA
Services de prévoyance
Administration régionale
Place des Halles 6
Case postale 2108
CH-2001 Neuchâtel
t +41 58 442 25 00
admin.romandie@tellco.ch

Romandie sud

Tellco Prévoyance SA
Services de prévoyance
GE, VD, VS
Rue Saint-Jean 4
Case postale 1102
CH-1260 Nyon 1
t +41 58 442 25 80
romandie-sud@tellco.ch

Romandie nord

Tellco Prévoyance SA
Services de prévoyance
NE, FR, JU, BE
Rue Saint-Jean 4
Case postale 1102
CH-1260 Nyon 1
t +41 58 442 25 60
romandie-nord@tellco.ch

Suisse centrale

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
LU, NW, OW, SZ, ZG, AG
Bahnhofstrasse 3
CH-6340 Baar
t +41 58 442 26 20
zentralschweiz@tellco.ch

Zürich

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
ZH, AG
Schützengasse 4
CH-8001 Zürich
t +41 58 442 26 00
zurich@tellco.ch

Suisse orientale

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
AI, AR, GL, GR, SG, TG, SH
Kornhausstrasse 3
Postfach 2134
CH-9001 St. Gallen
t +41 58 442 26 40
ostschweiz@tellco.ch

Plateau suisse

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
BE, SO
Morgenstrasse 129
CH-3018 Bern
t +41 58 442 26 60
mittelland@tellco.ch

Nord-ouest suisse

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
BS, BL, AG
Bahnhofplatz 11
CH-4410 Liestal
t +41 58 442 26 80
nordwestschweiz@tellco.ch

Tessin / Uri / Schwyz

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
TI, UR, SZ
Bahnhofstrasse 4
Postfach 713
CH-6431 Schwyz
t +41 58 442 27 00
ticino@tellco.ch